

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 02 février 2015

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Engagement du personnel temporaire : JOUANNY Agnès : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 : temps non complet du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12 et temps complet du 01/06 au 30/09.

Décision du 13 janvier 2015 : acceptation de la proposition de la société « ROC AVENTURE », 05100 BRIANÇON, concernant le contrat d'entretien 2015 de la Via Ferrata de la Cascade de la Pisse. Montant du devis : 2 520,00 € TTC.

Décision du 22 janvier 2015 : acceptation du devis de la société « I-CARE », 68310 WITTELSHEIM, concernant l'achat de batteries pour les radars pédagogiques. Montant du devis 360,00 € TTC.

LOCATION DES REFUGES « DES CLOTS » et « DES MOUTERRES »

Suite à l'appel à intérêts lancé fin 2014, une commission communale, constituée de 6 élus municipaux, a, dans un premier temps, retenu les candidats ayant correctement répondu au cahier des charges. La commission a ensuite reçu les candidats sélectionnés pour un entretien personnalisé. A l'issue de ces rencontres, la commission a fait son choix et propose les candidats suivants :

Attribution du Refuge des Clots à Monsieur Didier GRILLET,

Attribution du Refuge des Mouterres à Madame Stéphanie THOMASSON.

Le Conseil municipal valide le choix de la commission communale chargée de la gérance des refuges communaux et décide de louer :

le refuge des Clots à Monsieur Didier GRILLET domicilié à 05480 VILLAR D'ARENE,

le refuge des Mouterres à Madame Stéphanie THOMASSON domiciliée à MIZOËN

ELECTION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS

Le Conseil municipal décide de fixer à dix le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire parmi les habitants de la Commune et les associations d'aide aux personnes.

Mesdames Florence GONON, Delphine MIALON et Messieurs Gilbert MICHEL, Hugues BEAUME et Roger GIRAUD sont désignés pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

SCHÉMA DE MUTUALISATION DE L'OISANS

Un schéma de mutualisation doit être élaboré entre la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes membres l'année suivant le renouvellement général des Conseils municipaux.

Un projet de schéma de mutualisation de l'Oisans a été proposé par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 18 décembre 2014. Chaque Commune membre doit donner son avis sur ce projet.

Le Conseil municipal :

Exprime son désaccord sur le projet de mutualisation des moyens concernant la viabilité hivernale,

Approuve les autres points du projet de schéma de mutualisation.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE : RÉSEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

La Communauté de Communes de l'Oisans s'est engagée à aider le Conseil général dans le projet de mise en place de la fibre optique en Isère. Elle doit, pour cela, posséder la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le Conseil municipal approuve le transfert à la Communauté de Communes de l'Oisans de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

DROIT DE PREEMPTION Parcelle n° 1206 Section B

Le Conseil municipal décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TITULAIRE

Le Conseil municipal charge le Centre de gestion de négociier, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe pour garantir les risques statutaires du personnel titulaire.

AMENAGEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente communale est désormais conforme aux normes de sécurité des établissements recevant du public.

Il conviendrait, maintenant, d'aménager l'intérieur de la salle en l'équipant d'un défibrillateur et de rideaux occultants.

Le Conseil municipal décide de programmer l'aménagement intérieur de la salle polyvalente et sollicite l'aide financière du Conseil général de l'Isère et de la Communauté de communes de l'Oisans.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal demande que la commune de MIZOËN soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI en particulier pour l'éclairage public.

DIVERS

Des détecteurs de fumée seront installés dans tous les locaux d'habitation communaux

Des travaux de mise aux normes électriques de l'épicerie sont prévus cette année.

Comme l'année dernière, deux sacs de terreau seront distribués gratuitement, sur demande préalable, aux habitants de la commune qui souhaitent fleurir leur habitation.

Cette année le Conseil municipal propose de mettre en œuvre une commande groupée de terreau et de géraniums. Produits, prix, délais... vous seront communiqués prochainement. Chacun aura la possibilité de s'associer à la commande pour bénéficier de prix intéressants et de livraison sur site.

* / * / * / *